

rendre en moins de deux heures sur le théâtre du désastre. Assurément, l'individu qui a porté une aussi grave accusation contre nos officiers de douanes ne peut avoir eu connaissance des faits; c'est le moins qu'on en puisse dire.

Ne le connaissant pas, je n'ai pu le confronter avec ceux qui connaissent l'affaire. C'est avec la plus grande peine que je suis parvenu à trouver le propriétaire. Il demeure à Buffalo et a un bureau à Tonawanda. C'est ici que je le rencontrai.

J'allai voir M. Seth Bliss, qui me dit être le propriétaire du train de bois. Il me dit aussi que M. Booth avait chargé du train lors de l'accident; que M. Booth était maintenant employé dans son bureau, mais qu'il était allé à Buffalo ce jour-là; qu'après avoir reçu un télégramme de Booth à Leamington, il alla à Amherstburg le même soir; qu'il était satisfait de la manière dont il avait été traité; que la cause de l'accident arrivé au train de bois avait été la trop grande force des remorqueurs *Owen et Kate Williams*; que si on avait laissé aller le train à terre auparavant, ça n'en aurait été que mieux, et que quand il y est allé il n'était pas du tout en péril. L'*Owen* remit en train environ 1,200,000 pieds de bois qu'il remorqua sur le côté américain. Il engagea ensuite le *Jessie*, de la "Canadian Wrecking Company"; il remit le reste du bois en train et le remorqua à Rondeau, où il réunit quelques autres pièces de bois qui s'étaient détachées l'automne dernier, et le *Jessie* les remorqua à Tonawanda. Après que le train de bois eut touché terre, il n'eut pas besoin de l'aide du remorqueur *Kate Williams*. Alors je lui fis lecture de la plainte. A mon étonnement, M. Bliss me demanda ce que cela voulait dire? "Navez-vous pas, lui demandai-je, autorisé cette plainte, comme propriétaire du train de bois?"—"Non, me répondit-il, et pourquoi l'aurais-je fait? Je n'ai pas de plainte à faire; je suppose qu'elle vient des employés de remorqueurs de Détroit qui voulaient avoir une entreprise et ne l'ont pas eue."—Je lui demandai alors de permettre à M. Booth de m'envoyer une déclaration à l'effet de me laisser connaître si on lui avait refusé secours ou s'il avait été empêché par des douaniers de sauver son train de bois. Il me dit que oui. Ceci se passait lundi dernier, et comme je n'ai pas entendu parler de M. Booth depuis, j'en suis sous l'impression qu'il n'a pas à se plaindre.

Le patron du *Erie Belle*, steamer faisant le service entre Windsor et l'île Pelée, à passé le train de bois et vu les remorqueurs *John Owen* et *Kate Williams* le traîner de toutes forces; il n'a pas cru qu'ils avaient besoin d'aide et n'en a pas offert.

La preuve que je viens de donner peut se résumer comme suit:—

Le 19 mai dernier, le remorqueur *John Owen* partit de Terras, Michigan, avec un train de bois à sa remorque; en doublant l'île Pelée il essaya un coup de vent; le remorqueur américain *Kate Williams* l'aida à empêcher le train de bois d'aller à terre les remorqueurs ayant trop de force de halage et étant mal dirigés, le train de bois fut mis en pièces, d'abord par les dits remorqueurs, et ensuite par le coup de vent; en allant à terre, il n'était pas en péril, tout au contraire; le train de bois a eu du *Kate Williams* toute l'aide dont il avait besoin, et à preuve qu'il n'était pas en danger, M. Booth, subrécargue du propriétaire, refusa l'aide du remorqueur *Parker*; aucun officier des douanes canadiennes n'a refusé de permettre au *Kate Williams* d'aider, pour la simple raison que cette permission n'a pas été demandée, et que le propriétaire du train de bois n'a pas demandé de secours. On n'a pas essayé de communiquer avec le ministère des douanes à Ottawa ou avec le percepteur de Kingsville, à une distance de quelques milles seulement,—ce qui aurait pu être fait par voie télégraphique de Leamington, si les intéressés l'avaient désiré.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai, etc.,

T. C. MEWBURN,  
Inspecteur.

J. JOHNSON, écr.,  
Commissaire des douanes, Ottawa.